



Arrêté du 12 mai 1993

Arrêté relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Centre complétant la liste nationale

J.O du 14/07/1993

Le ministre de l'agriculture et de la pêche et le ministre de l'environnement,
Vu le livre II du code rural relatif à la protection de la nature, notamment ses articles L. 211-1 et L. 211-2;
Vu l'arrêté du 20 janvier 1982 modifié relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire national;
Vu l'avis du Conseil national de la protection de la nature,

Arrêtent:

Article 1er.

Afin de prévenir la disparition d'espèces végétales menacées et de permettre la conservation des biotopes correspondants, sont interdits, en tout temps, sur le territoire de la région Centre, la destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette ou l'enlèvement, le colportage, l'utilisation, la mise en vente, la vente ou l'achat de tout ou partie des spécimens sauvages des espèces ci-après énumérées.

Toutefois, les interdictions de destruction, de coupe, de mutilation et d'arrachage ne sont pas applicables aux opérations d'exploitation courante des fonds ruraux sur les parcelles habituellement cultivées.

BRYOPHYTES

1. *Mousses:*

Anomodon longifolius (Brid.) Hartm.
Drepanocladus lycopodioides (Brid.) Warnst.
Ephemerum stellatum Philib.
Fissidens curnowii Mitt.
Fissidens kosaninii Latz.
Fissidens monguillonii Thér.
Physcomitrium eurystomum Sendtn.
Rhizomnium pseudopunctatum (B.S.) T. Kop.
Seligeria donniana (Sm.) C. Mull.
Weissia squarrosa (Nees et Hornsch.) C. Mull.

2. *Hépatiques:*

Apometzgeria pubescens (Schrank) Kuwah.

En vigueur, version du 12 mai 1993

JO du 14 juillet 1993



Cephalozia connivens (Dicks.) Lindb.
Cololejeunea calcarea (Libert.) Schiffn.
Cololejeunea rossettiana (Mass.) Schiffn.
Moerckia hibernica Gott.
Southbya tophacea (Spruce) Spruce.

LICHENS

Peltigera ponojensis Gyeln.

PTERIDOPHYTES

Asplenium billotii F. W. Schultz	Doradille de Billot.
Asplenium forisiense Le Grand ex-Sudre	Doradille du Forez.
Cystopteris fragilis (L.) Bernh.	Cystopteris.
Equisetum hyemale L.	Prêle d'hiver.
Gymnocarpium dryopteris (L.) Newman	Polypode du chêne.
Ophioglossum vulgatum L.	Ophioglosse commun.
Oreopteris limbosperma (All.) Holub.	Fougère des montagnes.
Osmunda regalis L.	Osmonde royale.
Phegopteris connectilis (Michaux) Watt.	Polypode du hêtre.
Polystichum setiferum (Forsk.) Woyнар	Polystic à soies.
Polystichum aculeatum (L.) Roth.	Polystic à aiguillons.
Thelypteris palustris Schott.	Thélyptère des marais.

PHANEROGAMES ANGIOSPERMES

1. Monocotylédones:

Aceras anthropophorum Aiton fil. (L.)	Orchis « homme pendu ».
Anacamptis pyramidalis (L.) L.C.M. Richard	Orchis pyramidal.
Anthericum liliago L.	Phalangère à fleurs de lys.
Avenula marginata (Lowe.) J. Holub	Avoine sillonnée.
Carex binervis Smith.	Laîche à deux nervures.
Carex bohémica Schreb.	Laîche souchet.
Carex curta Good.	Laîche tronquée.
Carex depauperata Curtis ex-With.	Laîche appauvrie.
Carex digitata L.	Laîche digitée.
Carex lasiocarpa Ehrh.	Laîche filiforme.
Carex ligerica Gay	Laîche de la Loire.
Carex liparocarpos Gaudin	Laîche luisante.
Cephalanthera damasonium (Mill.) Druce	
	Céphalanthère à grandes feuilles.
Cephalanthera longifolia (L.) Fritsch.	Céphalanthère à feuilles en épée.
Cephalanthera rubra (L.) L.C.M. Richard	Céphalanthère rouge.
Cladium mariscus (L.) Pohl.	Marisque.
Coeloglossum viride (L.) Hartmann	Orchis grenouille.

En vigueur, version du 12 mai 1993

JO du 14 juillet 1993



Crypsis alopecuroides (Piller et Mitterp.) Schrader

	Crypside faux vulpin.
Dactylorhiza elata (Poiret) Soo	Orchis élevé.
Dactylorhiza incarnata (L.) Soo	Orchis incarnat.
Dactylorhiza majalis (Reichenb.) P.F. Hunt et Summerhayes	Orchis de mai.
Epipactis atrorubens (Hoffm.) Besser	Epipactis brun rouge.
Epipactis microphylla (Ehrh.) Swartz	Epipactis à petites feuilles.
Epipactis palustris (L.) Crantz	Epipactis des marais.
Epipactis purpurata Smith.	Epipactis pourpre.
Eriophorum angustifolium Honckeny	Linaigrette à feuilles étroites.
Eriophorum latifolium Hoppe	Linaigrette à feuilles larges.
Eriophorum vaginatum L.	Linaigrette engainée.
Fritillaria meleagris L.	Fritillaire pintade.
Gladiolus illyricus Koch.	Glaïeul d'Illyrie.
Gymnadenia odoratissima (L.) L.C.M. Richard	Gymnadenie odorante.
Herminium monorchis (L.) R. Br.	Orchis musc.
Hordelymus europaeus (L.) Harz	Orge des bois.
Juncus heterophyllus Dufour	Jonc hétérophylle.
Koeleria vallesiana (Honckeny) Gaudin	Koelerie du Valais.
Lilium martagon L.	Lis martagon.
Limodorum abortivum (L.) Swartz	Limodore à feuilles avortées.
Narcissus poeticus L.	Narcisse des poètes.
Ophrys fuciflora (F. W. Schmidt) Moench	Ophrys frelon.
Ophrys fusca Link	Ophrys brun.
Ophrys apifera Hudson ssp. jurana Ruppert	Ophrys abeille du Jura.
Ophrys sphegodes Miller ssp. litigiosa (Camus) Becherer	Ophrys litigieux.
Orchis laxiflora Lam. (s.l.)	Orchis à fleurs lâches.
Orchis militaris L.	Orchis militaire.
Orchis ustulata L.	Orchis brûlé.
Paris quadrifolia L.	Parisette.
Rhynchospora alba (L.) Vahl	Rhynchospore blanc.
Rhynchospora fusca L. Aiton fil.	Rhynchospore brun.
Schoenus nigricans L.	Choin noirâtre.
Scilla autumnalis L.	Scille d'automne.
Scilla bifolia L.	Scille à deux feuilles.
Scilla liliohyacinthus L.	Scille lis-jacinthe.
Scirpus caespitosus L.	Scirpe en touffe d'Allemagne.
Scirpus mucronatus L.	Scirpe mucroné.
Scirpus tabernaemontani C.C. Gmel.	Jonc des chaisiers glauque.
Serapias lingua L.	Serapias langue.
Sparganium minimum Wallr.	Petit rubanier.
Spiranthes spiralis L. Chevall.	Spiranthe d'automne.

En vigueur, version du 12 mai 1993

JO du 14 juillet 1993



Stipa pennata L.
Triglochin palustris L.

2. Dicotylédones:

Aconitum napellus L.
Ajuga occidentalis Br. Bl.
Alyssum montanum L.
Anthyllis montana L.
Arenaria grandiflora L.
Arnica montana L.
Asarum europaeum L.
Bupleurum tenuissimum L.
Carduncellus mitissimus (L.) DC.
Centaurea triumfetti All.
Chrysosplenium alternifolium L.
Chrysosplenium oppositifolium L.
Cicendia filiformis (L.) Delarbre.
Corydalis solida (L.) Swartz
Crassula vaillantii (Will.) Roth.
Dentaria pinnata Lam.
Digitalis lutea L.
Doronicum plantagineum L.
Erica ciliaris L.
Erica vagans L.
Fumana ericoides (Cav.) Gand.
Genista germanica Willd.
Gentiana cruciata L.
Gentianella germanica (Willd.) E.F. Warb.
Gentiana pneumonanthe L.
Geranium sanguineum L.
Geum rivale L.
Halimium alyssoides (Lam.) C. Koch
Halimium umbellatum (L.) Spach.
Helichrysum stoechas (L.) Moench
Hottonia palustris L.
Inula hirta L.
Inula montana L.
Isopyrum thalictroides L.
Laserpitium latifolium L.
Lathraea squamaria L.
Lathyrus palustris L.
Leucanthemum graminifolium (L.) Lam.
Limosella aquatica L.
Linum leonii (F.W.) Shultz.
Littorella uniflora (L.) Ascherson

Stipe pennée.
Troscart des marais.

Aconit napel.
Bugle d'Occident.
Alysson des montagnes.
Anthyllide des montagnes.
Sabline à grandes feuilles.
Arnica des montagnes.
Asarum d'Europe.
Buplèvre grêle.
Carduncelle doux.
Centaurée de Lyon.
Dorine à feuilles alternes.
Dorine à feuilles opposées.
Cicendie filiforme.
Corydale solide.
Bulliarde de Vaillant.
Dentaire pennée.
Digitale jaune.
Doronic plantain.
Bruyère ciliée.
Bruyère voyageuse.
Hélianthème à allure de bruyère.
Genêt d'Allemagne.
Gentiane croisette.
Gentiane d'Allemagne.
Gentiane pneumonanthe.
Géranium sanguin.
Benoîte des ruisseaux.
Hélianthème faux-Alyssum.
Hélianthème en ombelle.
Immortelle.
Hottonie des marais.
Inule hérissée.
Inule des montagnes.
Isopyre faux pigamon.
Laser à feuilles larges.
Lathrée écailleuse.
Gesse des marais.
Marguerite à feuilles de graminée.
Limoselle.
Lin des Alpes.
Littorelle.

En vigueur, version du 12 mai 1993

JO du 14 juillet 1993



Lupinus angustifolius L.	Lupin réticulé.
Menyanthes trifoliata L.	Trèfle d'eau.
Myrica gale L.	Piment royal.
Nymphoides peltata (S.G. Gmelin) O. Kuntze	Faux nénuphar.
Oenanthe peucedanifolia Pollich.	Oenanthe à feuilles de peucedan.
Ononis striata Gavan.	Bugrane striée.
Parnassia palustris L.	Parnassie des marais.
Pedicularis palustris L.	Pédiculaire des marais.
Peucedanum oreoselinum (L.) Moench	Persil des montagnes.
Pinguicula lusitanica L.	Grassette du Portugal.
Pinguicula vulgaris L.	Grassette vulgaire.
Plantago subulata L.	Plantain caréné.
Polygonum bistorta L.	Bistorte.
Potentilla palustris (L.) Scop.	Comaret.
Potentilla supina L.	Potentille couchée.
Pulsatilla vulgaris Miller	Anémone pulsatile.
Pyrola minor L.	Petite pyrole.
Ranunculus gramineus L.	Renoncule graminée.
Ranunculus paludosus Poiret	Renoncule des marais.
Salix repens L.	Saule rampant.
Samolus valerandi L.	Samole de Valerand.
Sanguisorba officinalis L.	Sanguisorbe officinale.
Scorzonera hispanica L.	Salsifis noir.
Sedum ochroleucum Chaix	Orpin blanc jaunâtre.
Sempervivum arachnoideum L.	Joubarbe araignée.
Senecio adonidifolius Loisel.	Seneçon à feuilles d'adonis.
Senecio helenitis (L.) Schinz et Thell.	Seneçon spatulé.
Senecio paludosus L.	Seneçon des marais.
Tetragonolobus maritimus (L.) Roth.	Lotier maritime.
Teucrium scordium L.	Germandrée des marais.
Thalictrum flavum L.	Pigamon jaune.
Utricularia minor L.	Petite utriculaire.
Utricularia vulgaris L.	Utrriculaire commune.
Vicia cassubica L.	Vesce cassubique.
Walhenbergia hederacea (L.) Reichenb.	Walhenbergie.



Article 2.

Le directeur de la nature et des paysages et le directeur général de l'alimentation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Le ministre de l'environnement,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur de la nature et des paysages,
G. SIMON

Le ministre de l'agriculture et de la pêche,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur général de l'alimentation,
J.-F. GUTHMANN